



Quels risques sont encourus ?

Par **antoine romera**, le **02/02/2009** à **12:11**

Bonjour, tout d'abord l'affaire étant en cours et me concernant, est-ce que je risque de perdre un quelconque droit ou une crédibilité en parlant de cela sur internet ?
Qui pourra lire ce que j'ai écrit ?
Merci d'avance pour votre aide...
Antoine.

Par **Tisuisse**, le **03/02/2009** à **00:18**

Bonjour,
A quoi se rapporte votre message ? Quelle est la question ?

Par **antoine romera**, le **03/02/2009** à **14:55**

Bonjour, merci de répondre,
En fait j'ai porté plainte (pour tentative de meurtre) contre quelqu'un dont je connais le nom, après que les gendarmes aient inspecté les lieux et récupérer des douilles et traces ils ont dit que l'enquête allait être menée ...etc...
Bref un an plus tard rien ne s'était passé et je décidais donc de joindre le parquet, la cellule du ministère public...etc...mais je bute toujours, ce jour alors que j'ai écrit au procureur pour réexaminer le dossier et ai eu pour réponse que l'accusation se limite à une simple agression et la sanction à une confiscation d'arme et permis alors que l'accusation est grave et que il y a des témoins visuels de la scène...
ma question est d'abord : est-ce que je m'engage à quelque chose à en parler sur un forum.
Et surtout où pourrai-je trouver une aide sur la chronologie des procédures à suivre...etc...?

Par **sophie**, le **03/02/2009** à **15:40**

Bonjour,rnrnJe ne vais pas vous répondre sur la précédures à suivre car c'est bien loin de mes compétences, mais la première chose qui me vient à l'esprit : rnrnest-ce que "Antoine Romera" est votre nom??????? rnrnDans ce cas , annulez votre question, votre inscription sur ce site, et revenez avec un vrai pseudo!, là, vous ne craindrez plus rien!!!! De toute façon, ne citez pas de nom, ainsi, ça reste anonyme et moins risqué!rnrnBon courage!